

**Synthèse des observations du public**  
**Consultation du 09 août 2021 au 30 août 2021**

**Projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000**

**« Milieux forestiers, prairies et pelouses de la vallée du Suzon » renommé « Montagne côte d'orientale » et abrogeant les arrêtés du 29 octobre 2014 et 3 novembre 2014 portant désignation des sites « Milieux forestiers, pelouses et marais des massifs de Moloy, la Bonière et Lamargelle », « Massifs forestiers de Francheville, d'Is-sur-Tille et des Laverottes » et « Forêt de ravin à la source tufeuse de l'Ignon »**

Aucun commentaire n'a été émis sur le projet d'arrêté de modification de la zone spéciale de conservation « Milieux forestiers, prairies et pelouses de la vallée du Suzon » renommé « Montagne côte d'orientale » et abrogeant les arrêtés du 29 octobre 2014 et 3 novembre 2014 portant désignation des sites « Milieux forestiers, pelouses et marais des massifs de Moloy, la Bonière et Lamargelle », « Massifs forestiers de Francheville, d'Is-sur-Tille et des Laverottes » et « Forêt de ravin à la source tufeuse de l'Ignon ».